

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT AFIN DE MODIFIER LES LIMITES
DE L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE RÉ-5 AINSI QUE CELLES
DE L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE R-6

À sa séance ordinaire du 27 août 2018, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le plan n° 5 intitulé « aires d'affectations du sol » du *Règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville de Saint-Lambert (2008-42)* est modifié :
 - 1° par l'agrandissement de l'affectation Ré-5 à même la partie de l'affectation R-6 correspondant à la parcelle A décrite et illustrée sur la description technique rédigée par M. Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 18 mai 2018 sous le numéro 50 577 de ses minutes, dont copie est donné à l'annexe A;
 - 2° par l'agrandissement de l'affectation R-6 à même la partie de l'affectation Ré-5 correspondant à la parcelle B décrite et illustrée sur la description technique mentionné au paragraphe 1°.

En cas de divergence entre l'illustration et la description technique d'une parcelle de terrain, cette dernière prévaut.

Pierre Brodeur (original signé)

Pierre BRODEUR, maire

Mario Gerbeau (original signé)

Mario GERBEAU, greffier

Annexe A

Description technique rédigée par M. Vital Roy, arpenteur-géomètre
en date du 18 mai 2018 sous le numéro 50 577 de ses minutes

LOTS : UNE PARTIE DES
LOTS 2 394 144 ET 2 394 879

CADASTRE DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : CHAMBLY

DOSSIER : 28937
MANDAT : 49958
MINUTE : 50577

DESCRIPTION TECHNIQUE

De deux parcelles de terrain devant faire l'objet d'un acte d'échange, connues et désignées comme étant une partie des lots 2 394 144 et 2 394 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, dans la ville de Saint-Lambert et pouvant plus particulièrement se décrire comme suit :

LOT : 2 394 144 PTIE (parcelle A)

Propriétaire : 9108-9458 Québec inc .
N° inscription : 1 121 908 (2001-12-17)

Borné vers le Nord par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 22,25 mètres, vers le Nord-Est par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 74,73 mètres, vers le Sud-Est par le lot 2 394 301, mesurant le long de cette limite 43,88, vers le Sud-Ouest par le lot 2 395 622 (rue du Limousin), mesurant le long de cette limite 33,51 mètres le long d'un arc de cercle de 21,34 mètres de rayon, vers le Sud par le lot 2 395 622 (rue du Limousin), mesurant le long de cette limite 21,34 mètres, vers l'Ouest par le lot 2 393 131, mesurant le long de cette limite 57,64 mètres; contenant en superficie 3 375,0 mètres carrés.

LOT : 2 394 879 PTIE (parcelle B)

Propriétaire : Ville de Saint-Lambert
No inscription : 76 924 (1936-06-01)
80 162 (1939-02-25)
80 677 (1939-06-30)
84 564 (1942-02-09)
94 062 (1946-02-01)
144 830 (1954-12-30)

Borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 2 394 144, mesurant le long de cette limite 81,69 mètres, vers l'Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 13,57 mètres, vers le Nord-Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 48,17 mètres, vers le Sud-Est par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 50,02 mètres, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 2 394 879, mesurant le long de cette limite 62,21 mètres; contenant en superficie 3 375,0 mètres carrés.

L'extrémité Nord-Est de la limite Nord-Ouest de cette parcelle est situé à 18,14 mètres de la limite Sud-Ouest du lot 2 395 661 (avenue Victoria) et ce, mesuré vers le Sud-Ouest, le long de la ligne séparatrice des lots 2 394 144 et 2 394 879.



La limite Nord-Est de cette parcelle est parallèle à la limite Sud-Ouest du lot 3 295 661 (avenue Victoria) et située à 30,03 mètres au Sud-Ouest de celle-ci.

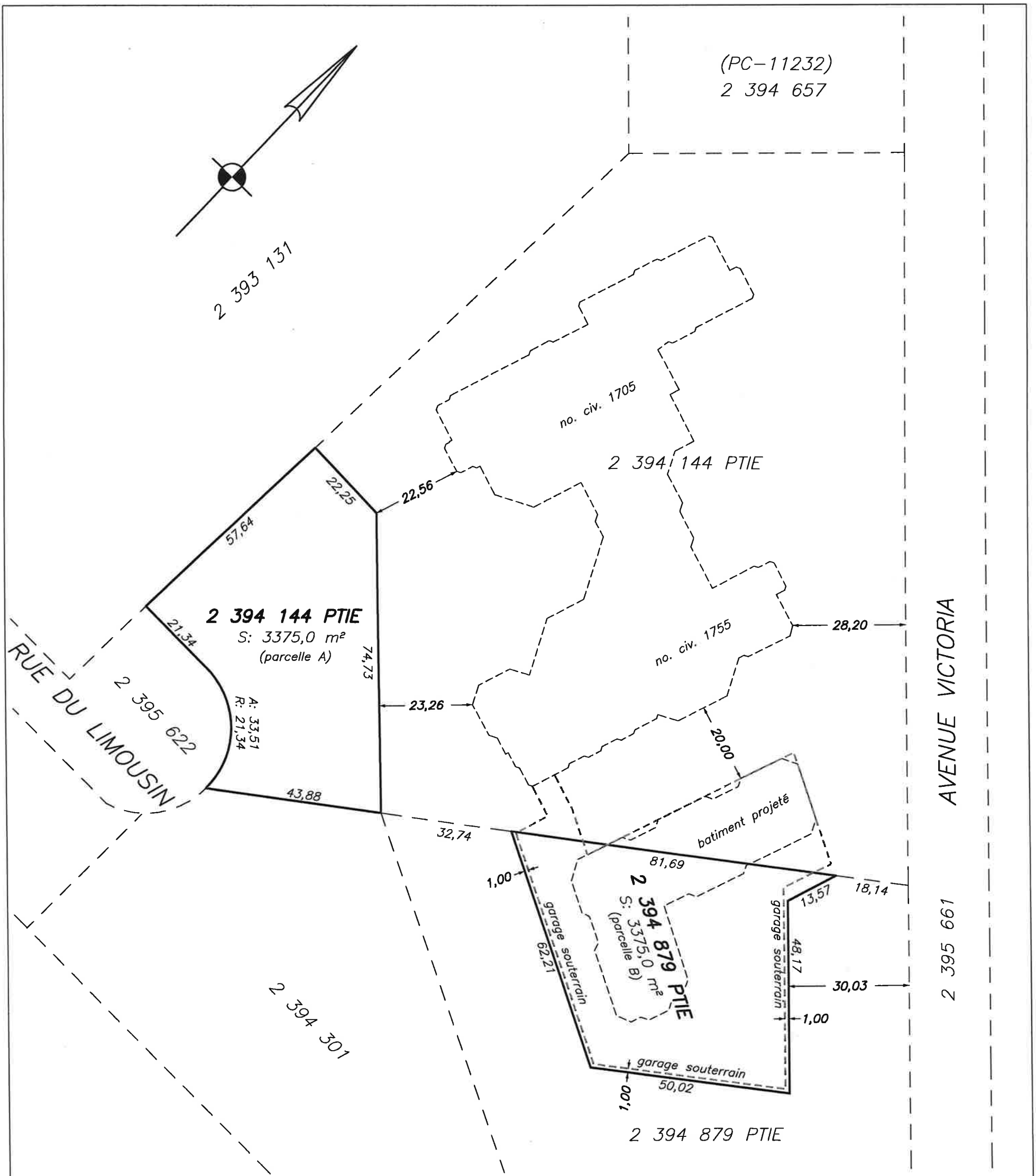
Préparé à Belœil, ce dix-huitième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 50 577 de mes minutes.



VITAL ROY
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE



COPIÉ CONFORME
émise le : 22 MAI 2018



(PC-11232)
2 394 657

2 393 131

no. civ. 1705

2 394 144 PTIE

2 394 144 PTIE
S: 3375,0 m²
(parcelle A)

A: 33,51
R: 21,34

no. civ. 1755

RUE DU LIMOUSIN

2 395 622

AVENUE VICTORIA

2 395 661

batiment projeté

2 394 879 PTIE
S: 3375,0 m²
(parcelle B)

garage souterrain

garage souterrain


garage souterrain

2 394 879 PTIE

PLAN ACCOMPAGNANT LA

DESCRIPTION TECHNIQUE

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)
1 mètre x 3.28 = mesure en pieds
1 mètre² x 10.764 = superficie en pieds carrés

Échelle : 1 : 1000	
Dessiné par : VR	CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: CHAMBLY
<p>VITAL ROY Arpenteurs - Géomètres inc. TÉL: 450-467-9329 ; FAX: 450-467-0283 sans frais: 1-877-467-9329 email: royvital@arpenteurs.ca</p>	CADASTRE: DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ: VILLE DE SAINT-LAMBERT LOT(S): PARTIE DES LOTS 2 394 144 ET 2 394 879
<p>Copie conforme émise le : 22 MAI 2018</p>	<p>Beloeil, le 17 MAI 2018</p> <p>Par  VITAL ROY Arpenteur - Géomètre</p> <p>Dossier: 28937 Mandat: 49958 Minute: 50577</p>